

Article 1 : Rôle & Objectifs

Le Conseil des Jeunes a pour but :

- . d'encourager les jeunes à devenir des citoyennes actives et des citoyens actifs a sein de la commune
- . de familiariser les jeunes avec le fonctionnement des institutions démocratiques
- . de favoriser le dialogue intergénérationnel pour encourager les projets communs et transversaux
- . de proposer et d'accompagner l'élaboration de projets cohérents en direction de la jeunesse
- . de favoriser la libre-expression des jeunes sur la vie locale
- . de proposer et mettre en œuvre des projets compatibles et profitables à l'intérêt général

Article 2 : Participation & engagement

Afin de participer au Conseil des Jeunes, il faut :

- . être âgé-e de 9 à 13 ans
- . résider à Rostrenen ou y être scolarisé-e
- . s'engager par sa signature et celle de ses responsables légaux à respecter la charte d'engagement et de fonctionnement du Conseil des Jeunes

Les membres du Conseil des Jeunes s'engagent à :

- . respecter leurs engagements liés aux CDJ
- . écouter et respecter l'autre, ses possibles différences d'idées et son temps de parole
- . faire preuve de politesse et de bienveillance
- . respecter les objectifs et impératifs liés à sa scolarité
- . se rendre disponibles, dans toute la mesure du possible, pour répondre positivement aux sollicitations du Conseil des Jeunes et notamment, en 2026 :

- 8 réunions de travail organisées le samedi de 10h30 à 12h00
- les événements à destination de jeunes tels que la Boum, la Chasse aux Oeufs ou Place aux Enfants
- les événements municipaux tels que les vœux et les cérémonies
- la visite organisée au Conseil régional de Bretagne à Rennes

L'engagement vaut pour l'année scolaire et est renouvelable.

Article 5 : Encadrement, animation du Conseil des Jeunes

Les activités et projets du Conseil des Jeunes sont encadrés, animés, valorisés et soutenus par des membres du Conseil municipal et des services municipaux ainsi que des intervenant.es extérieur.es qualifié.es.

La signature de l'enfant et de ses responsables légaux est à effectuer sur le même formulaire d'engagement ci-joint. La présente charte est à conserver.

Conseil des Jeunes - Kuzul ar re Yaouank

Formulaire d'engagement 2026 · Furmskrid engouestl 2026

NOM - PRENOM(S) DU JEUNE :

ÉTABLISSEMENT - CLASSE :

ADRESSE POSTALE :

SIGNATURE :

PERSONNE(S) CHARGÉE(S) DE LA RESPONSABILITÉ LÉGALE :

	Responsable 1	Responsable 2
NOM(S) - PRENOM(S) :		
ADRESSE(S) :		
COURRIEL(S) :		
TELEPHONE(S) :		
SIGNATURE(S) :		

ATTENTION : Toutes les informations demandées ci-dessus sont obligatoires.

DROIT A L'IMAGE ET COMMUNICATION

Merci de cocher les cases, suivant vos choix :

J'autorise la Mairie de Rostrenen à utiliser des photographies et films sur lesquels mon enfant apparaît, dans le cadre de la communication municipale (réseaux sociaux, affiches, bulletin municipal)

J'accepte de recevoir les informations (planning, invitations...) par mail

J'accepte de recevoir les informations (planning, invitations...) par téléphone

La signature du présent formulaire vaut pour approbation de la charte et autorisation et engagement à assurer au / à la jeune volontaire les moyens de remplir ses fonctions et engagements au sein du Conseil des Jeunes.